

Avis vous est par la présente donné par la soussignée directrice générale de la municipalité de St-Edouard-de-Lotbinière, qu'en vertu des articles 152,153 et 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil de St-Edouard-de-Lotbinière sera tenue à la salle du Conseil municipal le 29 mars 2023 à 19h00.

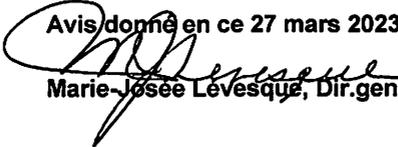
En conséquence, le sujet suivant sera à l'ordre du jour :

- 1- Vérification du quorum
- 2- Ouverture de l'assemblée
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Résiliation de l'entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières organiques réalisée par Laurier-Station avec conditions
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance du conseil et acceptent unanimement.

Avis donné en ce 27 mars 2023.



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen./Sec.-très.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant l'assemblée extraordinaire en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale ainsi que sur le site Facebook de la municipalité et le site web.



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen./Sec.-très.